

Monsieur, *chez Jean-Baptiste*

C'est avec stupéfaction que j'ai appris la condamnation de votre association à une amende de 12 000€ par le Tribunal de Police pour avoir « embarrassé la voie publique en y laissant des objets », une infraction de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Au travers des poursuites engagées contre vous et qui ont conduit à ce jugement, c'est la lutte que vous menez depuis plusieurs années, celle de vos militants et de centaines de familles mal-logées, qui est visée.

C'est votre action qui est réprimée, celle qui a contribué à interpeller les pouvoirs publics et à permettre que l'accès au logement progresse dans notre pays.

Au moment où sera prochainement débattu à l'Assemblée Nationale le projet de loi « mobilisation pour le logement et la lutte de l'exclusion », nous devons tous rester vigilants pour que le logement social redevienne une priorité effective du gouvernement.

Votre mobilisation est plus que jamais essentielle. Je tenais dans ces circonstances à vous assurer de mon entier soutien.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Très cordialement*



Bertrand DELANOË

Monsieur Jean-Baptiste EYRAUD  
Association Droit Au Logement  
24, rue de la Banque  
75002 - PARIS